

# GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR CONCOURS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE 2024

Le Concours artistique et littéraire annuel encourage la création de nouvelles œuvres d'art en offrant aux artistes professionnels et non professionnels de Terre-Neuve-et-Labrador l'occasion de soumettre des œuvres de création à des fins de sélection. L'excellence est reconnue par l'attribution de prix en argent et dans le cadre d'une exposition des œuvres méritoires. Des œuvres de création originales en littérature, musique, arts visuels et Arts des médias sont admissibles.

Les soumissions doivent être envoyées en format numérique. Consultez les diverses lignes directrices ci-dessous.

# LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

- Date limite : Les œuvres doivent être reçues au plus tard à minuit, le mercredi 22 novembre 2023.
- Les participants doivent être résidents de la province de Terre-Neuve-et-Labrador depuis au moins 12 mois consécutifs au moment de présenter une œuvre au concours (une preuve de résidence peut être exigée).

• **Divisions :** Division senior Avoir 21 ans ou plus d'ici le 22 novembre 2023

Division junior (deux niveaux) Avoir 15 ans ou moins d'ici le 22 novembre 2023

Avoir entre 16 et 20 ans d'ici le 22 novembre 2023

- Chaque oeuvre soumise doit être accompagnée d'un formulaire de participation confirmant que
  - o a été produite dans les 12 derniers mois;
  - o provient d'un travail individuel (les œuvres collectives ne sont pas admissibles);
  - o n'a pas été gagnante d'un concours public;
  - o ne sera ni publiée, ni exposée, ni rendue publique de quelque autre manière, y compris sur les médias sociaux avant le 19 avril 2024;
  - o n'a jamais été soumise au Concours artistique et littéraire; et
  - o est originale voir ci-dessous.

### • Œuvre originale

- O Toute œuvre d'art visuel qui est une copie d'une œuvre (ou d'une partie d'une autre œuvre) créée par une autre personne, même avec la permission du créateur ou si l'œuvre fait partie du domaine public, ne sera pas considérée comme une œuvre originale et sera disqualifiée. La recréation d'une œuvre originale dans un média différent est aussi exclue.
- O Toute soumission littéraire qui est un plagiat d'une autre œuvre sera disqualifiée. Le plagiat constitue la reproduction mot-à-mot d'un passage de l'œuvre d'autrui. Le personnel du Concours artistique et littéraire procède à des vérifications de plagiat spontanées tous les ans.
- Veillez à ce que votre nom n'apparaisse pas sur l'œuvre.

### • Commentaires du jury :

- O Les prix sont décernés à la discrétion des membres du jury.
- o S'il le demande, le participant recevra un court commentaire d'un membre du jury.
- O Ne fournissez pas de commentaires, d'explications ou de déclarations supplémentaires : ils ne seront pas envoyés aux membres du jury.
- L'exposition des œuvres gagnantes dans toutes les divisions et choisies dans la catégorie des Arts visuels aura lieu du 19 avril au 19 mai 2024 au centre The Rooms. Les artistes acceptent de laisser leur œuvre au concours jusqu'au 23 mai 2024.
- Les œuvres choisies pour l'exposition seront traitées avec soin, mais le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ne sera pas responsable d'œuvres non récupérées, ou en cas de perte ou de dommages, par accident, vol, sinistre ou autrement. Le gouvernement n'assume aucune responsabilité pour le transport sécuritaire ou les assurances des œuvres choisies pour l'exposition.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété du participant.

## LIGNES DIRECTRICES - SOUMISSION NUMÉRIQUE

- Envoyez les formulaires de participation et les œuvres en pièces jointes séparées. N'insérez ni le formulaire ni l'œuvre dans le corps du courriel.
- Les œuvres seront acceptées par courriel en fichiers PDF, TIFF, JPEG, MP3 et MP4. Pour envoyer des fichiers volumineux d'arts visuels et de multimédias numériques, pensez à utiliser le service WeTransfer. Les soumissions envoyées par tout autre moyen (Dropbox, Google docs, lecteurs zip) ne seront pas acceptées.

## • Formulaires de participation :

- Le <u>formulaire</u> est offert en format Word ou PDF remplissable. Si vous éprouvez de la difficulté à remplir le formulaire, imprimez-le, remplissez-le à la main et ensuite numérisez-le et envoyez-le par courriel.
- o Rappelez-vous de sauvegarder votre PDF avant de l'envoyer par courriel.

## • Courriels et pièces jointes :

- O Précisez dans l'objet de votre message électronique la division et la catégorie, p. ex. arts visuels, senior; musique, junior (16 à 20 ans).
- O Nommez chaque pièce jointe, p. ex. formulaire de participation, poésie, musique, arts visuels.
- Si vous participez à plus d'une catégorie, envoyez un formulaire et message électronique pour chaque soumission.

# <u>LIGNES DIRECTRICES - CATÉGORIES</u>

Les gagnants de la **Division senior 2023** ne sont pas autorisés à soumettre une œuvre dans la même catégorie en 2024. Remarque particulière concernant la catégorie Littérature : puisque la catégorie **Littérature**, (**Division senior**) comprend quatre genres (poésie, conte / nouvelle, étude / essai et texte dramatique), un gagnant de 2023 **peut** soumettre une œuvre dans un genre différent dans la catégorie Littérature en 2024 (p. ex. un gagnant en poésie de 2023 ne peut pas soumettre une œuvre dans le même genre en 2024, mais peut soumettre un texte dans les genres conte / nouvelle, étude / essai ou texte dramatique). Cette règle NE s'applique PAS à la Division junior.

### Littérature

- Envoyez le texte par courriel en format PDF à <u>artsandletters@gov.nl.ca</u>.
- Les textes doivent être à double interligne (à l'exception de la poésie).
- Veillez à ce que votre nom et tout autre renseignement qui pourrait vous identifier N'apparaissent PAS sur votre texte.
- Senior : une seule œuvre est permise dans UN seul des genres suivants :
  - o Poésie
  - o Conte / nouvelle (maximum : 5 000 mots)
  - o Étude / essai (maximum : 5 000 mots)
  - o Texte dramatique (textes pour la radio, la télévision, le cinéma et le théâtre)
- Junior : une seule œuvre est permise dans L'UN OU L'AUTRE des genres suivants :
  - o Poésie
  - o Prose (maximum : 5 000 mots)
- Un formulaire de participation rempli doit accompagner votre texte.

### Littérature en français

- Envoyez le texte par courriel en format PDF à <u>artsandletters@gov.nl.ca</u>.
- Les textes doivent être à double interligne (à l'exception de la poésie).
- Veillez à ce que votre nom et tout autre renseignement qui pourrait vous identifier N'apparaissent PAS sur votre texte.
- Le participant ne peut soumettre plus d'une seule œuvre.
- Cette catégorie est ouverte à tous les genres littéraires (maximum : 5 000 mots).
- Un formulaire de participation rempli doit accompagner votre texte.

## **Musique**

- Envoyez l'œuvre en format MP3 par courriel à artsandletters@gov.nl.ca.
- Une partition complète est exigée pour les œuvres classiques et recommandée pour toutes les autres œuvres. Dans le cas des œuvres musicales qui comportent des paroles, fournissez-en une copie par courriel avec votre œuvre.
- Les œuvres diffusées sur des disques du commerce, publiées ou interprétées publiquement avant le 19 avril 2024 ne sont pas admissibles.

- L'interprétation de l'œuvre par un groupe n'est pas exclue, mais les créations de groupe ne sont pas admissibles.
- Le participant ne peut soumettre plus d'une seule œuvre.
- Cette catégorie est ouverte à tous les genres de création musicale.
- Un formulaire de participation rempli qui précise la durée de l'œuvre, des renseignements sur la technique d'enregistrement et, s'il y a lieu, les instruments doit accompagner l'œuvre.

### **Arts visuels**

- Il est fortement recommandé de lire « <u>How to photograph your art</u> » (en anglais) avant de soumettre une création dans cette catégorie.
- Envoyez les images en format TIFF (les fichiers JPEG risquent d'être compressés pendant la transmission) par courriel à <u>artsandletters@gov.nl.ca</u>. Si vous devez envoyer des fichiers JPEG, veuillez les envoyer dans la plus haute résolution possible.
- Il est aussi possible d'envoyer les images par la poste sur un CD, un DVD ou une clé USB portant une étiquette à l'adresse ci-dessous. Veuillez noter qu'ils ne vous seront pas retournés.
- Nombre d'images : Envoyez une image entière des œuvres bidimensionnelles. Il est aussi recommandé d'envoyer un ou deux détails de votre œuvre. Envoyez trois images des œuvres tridimensionnelles, y compris des vues de l'œuvre sous différents angles ou un détail.
- Avant de photographier l'œuvre, vous devez recouvrir votre signature si elle y est visible.
- Le participant ne peut soumettre plus d'une seule œuvre.
- Cette catégorie est ouverte aux œuvres de toutes les techniques, y compris, sans s'y limiter, à la peinture, au dessin, à la photographie, à la gravure, au collage, aux techniques mixtes, au vitrail, aux textiles, aux images numériques, à l'édition de livres uniques, à la sculpture sur tous matériaux (notamment le bois, le métal, le papier-mâché, le verre, l'argile, la pierre), et au mélange ou à l'assemblage de n'importe laquelle des techniques susmentionnées.
- Un formulaire de participation rempli qui précise le titre de l'œuvre, la technique utilisée, les dimensions doit accompagner l'œuvre.

## Arts des médias

• Le participant doit envoyer son œuvre format MP4 par courriel, à <u>artsandletters@gov.nl.ca</u>. Veuillez noter que les fichiers Windows Media Video (WMV) ne sont pas acceptés. Veuillez convertir votre fichier WMV en fichier MP4 avant de l'envoyer.

- Vous pouvez aussi envoyer votre œuvre par la poste sur un D VD ou une clé USB portant une étiquette à l'adresse ci-dessous. Veuillez noter qu'ils ne vous seront pas retournés.
- Les œuvres doivent durer environ deux à dix minutes.
- Le participant ne peut soumettre plus d'une seule œuvre.
- Les œuvres de cette catégorie peuvent être de courtes vidéos qui peuvent comprendre des clips audio (voix hors champ et musique), du texte, des animations, des dessins graphiques et des photos. Si le texte de l'œuvre n'est pas inclus dans la partie visuelle de l'œuvre, il doit accompagner la soumission.
- Un formulaire de participation rempli doit accompagner l'œuvre.
- Si vous utilisez des éléments protégés par le droit d'auteur dans votre vidéo, vous devez avoir l'autorisation de l'artiste. Tous les projets multimédias qui ne sont pas entièrement le travail original de l'auteur ou qui n'appartiennent pas à l'auteur doivent être accompagnés d'un complément d'information. Consultez la section « Arts des médias » (en anglais seulement) pour obtenir une liste de sites qui contiennent des œuvres qui appartiennent au domaine public (toute personne peut les utiliser).

#### Adresse postale:

Arts and Letters Awards Program
Department of Tourism, Culture, Arts and Recreation
P.O. Box 8700
St. John's, NL
A1B 4J6

Pour toute question concernant la soumission en format numérique ou le concours en général, appelez au 729-7613 ou envoyez un courriel à <u>artsandletters@gov.nl.ca</u>.